

# Admission à la vérification des appareils mesureurs pour l'énergie et la puissance électriques

du 6 décembre 2005

---

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification le modèle suivant. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Berne-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

*Fabricant:* Landis + Gyr AG, Zoug (CH)

*Requérant:* Landis + Gyr AG, Zoug (CH)



Compteur statique d'énergie active à branchement direct.

Types: ZMF110AC... ZMF120AC...

6 décembre 2005

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:  
Le directeur, Wolfgang Schwitz